

# Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

---

## AU QUOTIDIEN

### **Protégez les accès**

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

### **Soyez prévoyant**

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

### **Soyez vigilant**

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, dans la mesure du possible il doit être scellé et non apparent.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

### **Ne commettez pas d'imprudence**

N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

# AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

## Opération Tranquillité Vacances

Il s'agit d'un outil gratuit mis à votre disposition pour nous informer de votre départ en vacances ou en week-end.

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet :

- Si vous habitez **Paris ou la petite couronne** (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr)
- Si vous habitez **hors de Paris et de la petite couronne**, rendez-vous sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

**Figure en pièce jointe le formulaire OTV** (Opération Tranquillité Vacances) que vous pouvez déposer à notre unité dûment renseigné, lors de vos absences pour vos vacances.

## En cas de Cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

### Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux
- ne nettoyez pas la zone où les faits ont été commis

### Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

## Les numéros utiles : Composez le 17

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
  - SFR : 10 23
  - Orange : 0 800 100 740
  - Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

## Pour partir en vacances en sécurité : votre véhicule

Faites vérifier votre véhicule avant de prendre la route.

Pneumatiques, freins, éclairages, niveaux des liquides et climatisation sont des éléments importants pour une route en toute sécurité.

**En voiture, vous n'êtes jamais à l'abri d'une panne ou d'un accident. Le point sur les 10 équipements à garder dans le coffre ou la boîte à gants de votre véhicule.**

1/ Gilet de sécurité

2/ Triangle de présignalisation : le triangle doit être placé à une distance d'au moins 30 mètres derrière l'obstacle.

3/ Roue de secours et bombe anti-crevaisson

4/ Extincteur Obligatoire dans plusieurs pays étranger (dont la Belgique ou le Royaume-Uni), l'extincteur permet d'agir rapidement en cas d'incendie

5/ Ethylotest : Même si la possession d'un éthylotest non usagé dans le véhicule n'est pas obligatoire, il reste recommandé par les autorités.

6/ Trousse de 1er secours : Obligatoire en Allemagne, en Belgique ou encore au Royaume-Uni, le kit de 1er secours peut être extrêmement utile en cas d'urgence.

7/ Ampoules de phare : Plusieurs pays d'Europe imposent d'ailleurs leur possession dans l'habitacle.

8/ Boîte à outils : Posséder une boîte à outil dans sa voiture est très utile en cas de défaillance.

9/ Lampe électrique : En cas de panne ou d'accident en pleine nuit, une lampe électrique peut être d'une grande aide !

10/ Huile de moteur : En cas de surchauffe, posséder un bidon d'huile de moteur permet de repartir sur la route sans risquer d'abîmer le véhicule

## ATTENTION

À compter du 1er juillet 2018, réduction de 90 à 80 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à double-sens, sans séparateur central.

55% des accidents mortels se produisent sur ce type de route.